

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

6 juillet 2009

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi sixième jour du mois de juillet deux mille neuf à 20 heures, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Madame et Messieurs les conseillers : Benoît Lamontagne, Donald Pinard, Josée Goyette, Benoît Fontaine et Gaétan Falcon formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre. Le conseiller Daniel Ouellette est absent.

- Monique Aubry, directrice générale - secrétaire-trésorière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Considération et adoption de l'ordre du jour
3. Considération et adoption du procès verbal de la session ordinaire du 1^{er} juin 2009
4. Première période de questions
5. VOIRIE MUNICIPALE :
 1. Aménagement de l'accotement devant l'église à Mystic
 2. Approbation des dépenses du mois de juin sur le 5^{ème} Rang Nord
 3. Installation de la boîte sur le nouveau camion
 4. Dépenses en voirie municipale – juin 2009
6. Résolution ordonnant les travaux sur le Rang de l'Église Nord conformément à l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux
7. Offre de service de Teknika pour la surveillance et le contrôle des matériaux
8. Résultat des soumissions pour le rapiéçage mécanisé
9. Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 1) demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de Denis Martin
 - 2) Demande de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de Fondation de territoire de conservation Walbrige
 - 3) audition publique sur la demande de Fondation de territoire de Conservation Walbrige le mardi 14 juillet 2009 à 10 heures à Longueuil
10. Répartition des redevances sur les carrières et sablières
11. Rapport sur la rencontre de la Corpo de Bedford concernant l'étude de développement économique
12. Tournoi de golf de la Maison au Diapason le mardi 1^{er} septembre 2009 – inscription 235 \$ par personne
13. Télébec ltée – frais de déplacement des fils rang de l'Église Nord 33 870,48 \$
14. Approbation des recommandations du comité inter-municipal des incendies :
No. 09-107 préparation de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion citerne d'incendie;
No. 09-108 visant à mettre le camion 1461 hors service;
No. 09-109 participation à la parade de l'exposition agricole le jeudi 13 août;
No. 09-110 utilisation de la caserne incendie pour la tenue d'un lave-o-thon
15. Dura-club : demande de commandite du concours : Les engrais verts, la Nature fertilise mes champs
16. Invitation VIP pour deux personnes à l'International Bromont le dimanche 2 août 2009
17. Soumission pour l'installation des bornes sèches
18. La date de la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre 2009 modifiée à la suite de l'adoption du projet de loi 33 sur les élections et référendums
19. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) demande un appui afin de sauver les bureaux de postes publics et la livraison en milieu rural
20. La Croix-Rouge : renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » et paiement de la contribution annuelle de 100 \$
21. Adoption du Règlement 305.072009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
22. MAMROT – rencontre d'information sur les programmes d'aide financière aux infrastructures municipales le jeudi 9 juillet 2009 à Brossard
23. Nomination de Stéphanie Brodeur en tant que préposée à l'entretien des édifices municipaux et paiement de quatre heures pour le ménage à la mairie
24. Approbation des factures du mois de juin 2009
25. INFORMATIONS :
 - 1) Lettres de remerciement de Louis-Philippe Gaudreau et Patrick Paquette-Martin pour les bourses d'études

- 2) Résultat du rapport de thermographie effectué sur les bâtiments municipaux : aucune anomalie n'a été détectée
 - 3) Développement durable, Environnement et Parcs – programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles :
 - part de la subvention liée à la population (80%) 1590,29 \$
 - part de la subvention liée à la performance (20%) 429,64
 - 4) Projet d'Hydro-Québec mieux consommer : objectif 1334 \$ - montant cumulé en date du 17 juin 2009 = 625 \$
26. Deuxième période de questions
 27. Correspondance de monsieur le maire
 28. Affaires diverses
 29. Approbation des comptes à payer
 30. Clôture (ajournement) de la session.

1. Monsieur le maire Albert Santerre récite la prière d'usage.

2009.07137 2. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 6 juillet 2009

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour proposé le 6 juillet 2009 soit et est approuvé tel que présenté en laissant le point 28, affaires diverses, ouvert jusqu'à la fin de la présente séance après avoir ajouté le sujet suivant :

- 5.5 Approbation des travaux de fossés de chemin sur le Steel-Murphy, 3^{ième} et 5^{ième} Rang.

ADOPTÉE.

2009.07138 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2009 soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE.

4. Première période de questions.

2009.07139 5.2 Approbation des dépenses d'entretien du 5^{ième} Rang Nord

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

QUE les dépenses d'entretien du 5^{ième} Rang Nord soient approuvées comme suit :

- Somavrac : 19 000 litres d'abat-poussière 5 769,04 \$
- Carrière Marchand : 13 950 kg pierre 0-2 ½ = 129,12 \$
- J.A. Beaudoin : 11 hres niveleuse et 175.03 T. pierre 0 ¾ = 3 703,71\$.

QUE le montant de 9 601,87 \$ soit assumé par la Municipalité à partir des redevances sur les carrières et sablières qui lui seront versées.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

5.4 Les dépenses en voirie municipale du mois de juin 2009 sont :

- Garage Denis Gagnon 58,70 \$
 - Michel Brais – frais déplacement 38 km 15,20
 - Luc Laguë & fils inc. :5 tuyaux, 2 buses 2 788,01
 - Bauval – 3.51 T. Tech-Mix 380,35 = 3242,26 \$
-

2009.07140 5.5 Voirie municipale – travaux de nettoyage des fossés

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise Excavation F. Lanoue inc. à effectuer les travaux de nettoyage des fossés comme suit :

- Chemin Steel-Murphy : environ 600 pieds linéaires le long de la propriété de Serge Quintal;
- 3^{ième} Rang : environ 1 kilomètre le long de la propriété de Ferme Jaquet;
- 5^{ième} Rang : devant la propriété de Ferme Gérard Brais.

QU'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) soit alloué pour la présente dépense.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «NETTOYAGE FOSSÉS » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07141 6. Voirie municipale – résolution décrétant des travaux sur le Rang de l'Église Nord

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE conformément à l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux la Municipalité décrète des travaux sur le rang de l'Église Nord, sur environ 1.3 kilomètres, au montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-six dollars et quatre-vingt-une cents (399 746,81 \$) incluant la TPS et la TVQ.

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge pourvoit au paiement des dits travaux comme suit :

- Subvention de la taxe d'accise sur l'essence au montant de 297 627 \$;
- Montant prévu au budget 2009 : 55 000 \$;
- Montant non affecté du fonds général 47 120 \$.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «IMMOBILISATIONS – TRAVAUX DE GÉNIE » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07142 7. Travaux de réfection du rang de l'Église Nord- offre de service en surveillance et contrôle des travaux

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'option numéro 2 de l'offre de service de Teknika pour le contrôle des matériaux et l'assistance technique sur demande, lors des travaux de réfection du rang de l'Église nord, au montant de neuf mille six cent soixante six dollars (9 666 \$) plus taxes conformément à l'offre écrite présentée le 3 juin 2009 laquelle est considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

QU'un montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) soit transféré du surplus accumulé au poste frais de génie pour couvrir la présente dépense.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «FRAIS DE GÉNIE » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07143 8. Voirie municipale – rapiéçage mécanisé – Rang de l'Église Sud

Les soumissions déposées dans le délai prévu pour les travaux de rapiéçage mécanisé sont :

1. Pavages Maska inc. soumissionne au prix de 21 929,25 \$ plus taxes;
2. Sintra inc. soumissionne au prix de 26 364 \$ plus taxes.

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte la soumission de Pavages Maska inc. pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur le rang de l'Église Sud qui consiste au nettoyage et à la pose de liant, au

rapiéçage de deux secteurs (250 ml x 6,4 m et 20 ml x 3,2 m), à la pose de disques, pour un montant de vingt et un mille neuf cent vingt-neuf dollars et vingt-cinq cents (21 929,25 \$) plus taxes.

QUE le devis préparé par la municipalité et la soumission datée du 18 juin 2009 soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si ils y étaient tout au long reproduits.

QUE conformément à l'article 23 du devis des travaux du mois de juin 2009, la présente résolution sert de contrat et lie les deux parties.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07144 **9.1 C.P.T.A.Q. – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de Denis Martin**

ATTENDU la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot P-2252-1, objet de la demande;

ATTENDU que le demandeur prévoit installer un atelier de soudure artisanale comme usage accessoire à la résidence;

ATTENDU que Monsieur Martin travaille principalement sur la machinerie agricole appartenant aux agriculteurs de la région dont se compose en grande partie sa clientèle;

ATTENDU que l'emplacement de Monsieur Martin est contigu à la zone industrielle I1-25;

ATTENDU que la présente demande est conforme au projet de règlement 2009.06303-2 lequel a reçu un avis favorable de la MRC de Brome-Missisquoi le 15 avril 2009;

ATTENDU que la demande ne représente aucune contrainte sur l'agriculture présente et future;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot P-2252-1 du Canton de Stanbridge, superficie de 3327 mètres carrés, visant à permettre l'installation d'un atelier de soudure artisanale comme usage accessoire à la résidence de Denis Martin.

ADOPTÉE.

2009.07145 **9.2 C.P.T.A.Q. – Demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de Fondation de territoire de conservation Walbridge**

ATTENDU la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot partie 1528, du lot 1529 et partie du lot 1533, objets de la demande;

ATTENDU que le demandeur désire vendre deux parcelles de terrain, représentant 4 769,3 mètres carrés, dont une parcelle de 4198,4 mètres carrés pour la construction d'une résidence et la seconde parcelle de 570,9 mètres carrés pour l'agrandissement d'un usage résidentiel actuel;

ATTENDU que le secteur de Mystic fait partie du milieu déstructuré tel qu'indiqué au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU que le terrain visé par la demande se situe dans un milieu résidentiel actif se composant d'une trentaine de résidences;

ATTENDU que la présente demande est conforme au projet de règlement 2009.06303-2 lequel a reçu un avis favorable de la MRC de Brome-Missisquoi le 15 avril 2009;

ATTENDU que le règlement 2009.06303-2 a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU que la demande ne représente aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture présente et future;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots partie 1528, 1529 et partie 1533 du Canton de Stanbridge, superficie de 4 769,3 mètres carrés, conformément à la demande présentée par Fondation de territoire de conservation Walbridge.

ADOPTÉE.

9.3 Le conseiller Benoît Fontaine représentera la municipalité lors de l'audition publique de la demande de Fondation de territoire Walbridge qui aura lieu le mardi 14 juillet 2009 à 10 heures à Longueuil.

10. Une lettre sera adressée à la MRC de Brome-Missisquoi afin d'indiquer les critères d'attribution qui seraient favorables à une répartition équitable des revenus des carrières et sablières pour les municipalités comme suit:

- Municipalité centrale 40%;
- Municipalités de la première couronne (exemple 8 ou 10 kilomètres de rayon) 25%;
- Toutes les municipalités selon les kilomètres de rue de chacune : 25%;
- Prévoir 10% pour les municipalités hors MRC. Dans l'éventualité où il y aurait un montant résiduel, celui-ci serait remis à la municipalité centrale.

2009.07146 **13. Déplacement des fils téléphoniques sur le Rang de l'Église Nord**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise la directrice générale – secrétaire trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, la formule d'engagement de Télébec ltée pour les frais relatifs au déplacement des fils sur le rang de l'Église Nord au montant de trente trois mille huit cent soixante-dix dollars et quarante huit cents (33 870,48 \$) incluant les taxes.

QU'un montant de vingt-six mille cinq cents dollars (26 500 \$) soit transféré du surplus accumulé au poste « Immobilisations -travaux de voirie » pour couvrir la présente dépense.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «IMMOBILISATIONS – TRAVAUX DE GÉNIE » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07147 **14.1 Approbation de la recommandation 09-107 du comité inter-municipal des incendies de Bedford**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge entérine la recommandation 09-107 du comité inter-municipal des incendies de Bedford telle que proposée lors de l'assemblée tenue le 17 juin 2009, afin d'autoriser Yvon Labonté, directeur général de la Ville de Bedford, à préparer l'appel d'offre public pour l'acquisition d'un camion citerne incendie conformément au devis descriptif.

QUE le budget alloué pour l'achat de ce camion soit d'au plus 250 000 \$.

ADOPTÉE.

2009.07148 14.2 Approbation des recommandations 09-108 À 09-110 du comité inter-municipal des incendies de Bedford

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge entérine les recommandations 09-108 à 09-110 du comité inter-municipal des incendies de Bedford, telles que proposées lors de l'assemblée tenue le 17 juin 2009, comme suit :

- Recommandation 09-108 visant à mettre le camion citerne numéro 1461 hors service et de le mettre en vente après avoir récupéré tout l'équipement pouvant être utile et afin de demander l'assistance de la brigade du service d'incendie de Stanbridge-East lorsque nécessaire.
- Recommandation 09-109 afin d'autoriser la brigade d'incendie à participer à la parade de l'exposition agricole le jeudi 13 août 2009 entre 18 et 20 heures.
- Recommandation 09-110 afin de permettre l'utilisation de la caserne d'incendie pour la tenue d'un lave-O-thon le jeudi 18 juin 2009 au profit de l'école Mgr Desranleau.

ADOPTÉE.

2009.07149 15. Demande de commandite du Dura-club

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte de verser un montant de deux cents dollars (200 \$) au Dura-Club en paiement d'une commandite dans le cadre du concours : Les engrais verts, la Nature fertilise mes champs.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «DONS » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

-
16. À la suite de l'invitation de la Ville de Bromont, le conseiller Donald Pinard représentera la municipalité lors de l'événement « l'International Bromont » qui aura lieu le dimanche 2 août 2009.

2009.07150 18. Modification du calendrier des séances pour le mois d'octobre 2009

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge soit modifié pour le mois d'octobre 2009 afin de tenir la séance ordinaire le jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20 heures au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE.

2009.07151 19. Sauvetage des bureaux de postes publics et la livraison en milieu rural

ATTENDU que le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

ATTENDU que le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

ATTENDU que ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

ATTENDU que le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidants ou les représentants des travailleurs des postes.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Rob Merrifield, ministre d'État aux Transports, Denis Lemelin président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Christian Ouellet, député de Brome-Missisquoi, Jean Perrault, président de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE.

2009.07152 **20. La Croix-Rouge canadienne - renouvellement de l'entente « services aux sinistrés »**

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge renouvelle avec la Croix-Rouge canadienne la lettre d'entente « Services aux sinistrés » pour une période de trois (3) ans et autorise le maire et la directrice générale-secrétaire trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, ladite entente « services aux sinistrés ».

Que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge s'engage à verser une contribution annuelle de 100 \$ à la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «DONS » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07153 **21. Adoption du Règlement 305.072009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :
 - 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
 - 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE.

Albert Santerre, maire

Monique Aubry, directrice générale – secrétaire trésorière.

22. La directrice générale – secrétaire trésorière participera à la rencontre d'information du MAMROT sur les programmes d'aide financière aux infrastructures municipales le jeudi 9 juillet 2009 à Brossard.

2009.07154 **23. Nomination de la préposée à l'entretien des édifices municipaux**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil nomme Stéphanie Brodeur en tant que préposée à l'entretien des édifices municipaux ainsi que paiement de quatre heures pour les travaux de ménage à la mairie.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «ENTRETIEN MAIRIE » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07155 **24. Approbation des factures d'achat**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve les factures d'achat suivantes :

- Corporation bassin Versant- pacte rural 200,00 \$
- Seney Électrique éclairage terrain de balle 290,33
- Gaumond et associés - huissier 47,69
- Fleurexcel fleurs mairie et c.comm 94,08
- Quincaillerie Home Hardware – paillis 256,80
- Micheline Hamel 11 ½ hres, 34 km 243,60
- Johanne Hamel 12 ½ hres 250,00

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «SUBVENTION, ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE ET MAIRIE » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.07156 **29. Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE les comptes qui suivent soient approuvés et payés :

220	Municipalité de Stanbridge East	protection incendie	6 500,00 \$
227	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur	5 055,70
228	Receveur général du Canada	remises de l'employeur	2 301,23
229	Les Équipements Baraby inc.	location balai & tracteur	225,75
230	Les Carrières Marchand inc.	449,55 T. pierre MG 112	3 805,73
231	Garage Denis Gagnon	ouvrage sur pépinière	58,70
232	Fédération Québécoise des municipalités	Dicom	32,64
233	Seney Électrique inc.	éclairage terrain de balle	290,33
234	Michel Brais	fr. déplacement 38 km	15,20
235	Corporation bassin versant	pacte rural	200,00
236	J.A. Beaudoin construction	nivelage & 5 ^e rang	5 542,38
237	Bauval Tech-mix	3,51 tonnes Top-Mix	380,35
238	Petite caisse	timbres, eau, produits	69,50
239	André Paris inc.	fauchage 1 ^{ère} coupe	2 563,39
240	Luc Laguë & fils inc.	tuyaux, buses	2 788,01
241	Rona Lévesque	peinture, rouleau : c. comm.	114,35
242	Services sanitaires G. Campbell	location toilette	259,61
243	Desjardins sécurité financières	remises de l'employeur	618,16
244	R.I.E.D.S.B.M.	enfouissement juin : 17850 kg	886,61
245	L'Avenir & DesRivières	avis public	210,19
246	Gaumond & associés	signification lettre	47,69
247	Les Produits sanitaires de l'Estrie	produits d'entretien	114,65
248	Laboratoires d'analyses S.M.	analyses d'eau	111,57
249	Croix-rouge canadienne	cotisation 2009	100,00
250	Somavrac C.C.inc.	abat-poussière	29 668,05
251	Gestion électronique d'émission des permis		1 486,74
252	Groupe Deslandes-Fortin	vidange fosses septiques	282,18
253	Nopac environnement	collecte matières résiduelles	2 027,99
254	Aqua pro-jet	nettoyage hotte cantine	338,63
255	Stéphanie Brodeur	contrat d'entretien	222,00
256	Moi & Cie	abonnement	45,43
257	Quincaillerie Home hardware	paillis	256,80
258	Fleurexcel inc.	fleurs vivaces et annuelles	94,08
259	Johanne Hamel	aménagement paysager	250,00
260	Micheline Hamel	aménagement paysager	243,60
261	M.R.C. du Haut-Richelieu	collecte sélective	952,82
262	Hydro-Québec	éclairage des rues	296,52
263	Dura-Club inc.	commandite	200,00
264	Télébec ltée	services téléphoniques	198,16
265	Telus	cellulaires	138,98
267	Desjardins sécurité financière	remises de l'employeur	838,44
SALAIRES :			
90036	Michel Brais	semaine du 29 juin au 3 juillet	501,95
90037	Monique Aubry	rémunération juillet 2009	1 954,06
90038	Michel Brais	semaine du 6 au 10 juillet	501,95
90039	Michel Brais	semaine du 13 au 17 juillet	501,95
90040	Michel Brais	semaine du 20 au 24 juillet	501,95
90041	Michel Brais	semaine du 27 au 31 juillet	502,07

TOTAL :			74 296,09 \$
			=====

ADOPTÉE.

2009.07157 30. Clôture de la session

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE la présente séance soit clôturée.

ADOPTÉE.

Albert Santerre, maire

Monique Aubry, directrice générale-sec trés.

=====